

**DOSSIER INSCRIT À L'ORDRE DU JOUR DE LA CDAC
du 20 février 2024**

SALLE GUY DE MAUPASSANT

EXAMEN DE 2 DOSSIERS :

**1 – Demande de réactivation partielle de droits commerciaux au sein
de l'ensemble commercial « Les Docks 76 » à ROUEN**

**2 – Extension ensemble commercial existant par la recommercialisation
d'une friche sur la commune de GONFREVILLE-L'ORCHER**

Dossier n° 2023-12 - 10h00 : Demande de réactivation partielle de droits commerciaux au sein de l'ensemble commercial « Les Docks 76 » à ROUEN

Composition de la commission :

- le maire de ROUEN, commune d'implantation, ou son représentant ;
- M. Abdelkrim MARCHANI, vice-président de la métropole Rouen-Normandie ou Mme Nadia MEZRAR, vice-présidente de la métropole ;
- M. Djoudé MERABET ou Mme Sylvaine SANTO, désignés par le conseil de la métropole Rouen-Normandie chargés du SCOT ;
- le président du conseil départemental, ou son représentant ;
- le président du conseil régional, ou son représentant ;
- M. Pascal LECOURT, vice-président de l'agglomération Fécamp Caux littoral ou M. Anthony GUEROUT, vice-président de la communauté urbaine le Havre Seine Métropole, représentant les intercommunalités au niveau départemental ;
- M. Sylvain BULARD, maire de Blacqueville ou M. Nicolas LANGLOIS, maire de Dieppe, ou M. Eric PICARD, maire de Gournay-en-Bray, représentant les maires au niveau départemental ;

Personnalités qualifiées en matière de la consommation et de la protection des consommateurs :

- M. François MARTOT ou M. Gilbert WAXIN (UFC Que choisir) ;
- M. Hubert GUILBERT ou Mme Catherine MARC (INDECOSA-CGT).

Personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire :

- Mme Valérie LOPES ou Mme Laurie DELAOUR (CAUE - Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) ;
- M. Badredine DADCI ou M. Guy PESSY (France nature environnement Normandie).

Dossier n° 2023-13 – 10h45 : Extension ensemble commercial existant par la recommercialisation d'une friche sur la commune de GONFREVILLE-L'ORCHER

Composition de la commission :

- le maire de GONFREVILLE-L'ORCHER, commune d'implantation, ou son représentant ;
- M. Jean-Baptiste GASTINNE ou M. Florent SAINT-MARTIN ou M. Anthony GUEROUT désignés par le conseil communautaire de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole dont est membre la commune d'implantation ;
- M. Olivier ROCHE ou Mme Clotilde EUDIER ou M. Alain FLEURET désignés par le conseil communautaire de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole chargée du schéma de cohérence territoriale dans le périmètre duquel est située la commune d'implantation ;
- le président du conseil départemental, ou son représentant ;
- le président du conseil régional, ou son représentant ;
- M. Pascal LECOURT, vice-président de l'agglomération Fécamp Caux littoral ou M. Anthony GUEROUT, vice-président de la communauté urbaine le Havre Seine Métropole, représentant les intercommunalités au niveau départemental ;
- M. Sylvain BULARD, maire de Blacqueville ou M. Nicolas LANGLOIS, maire de Dieppe, ou M. Eric PICARD, maire de Gournay-en-Bray, représentant les maires au niveau départemental ;

Personnalités qualifiées en matière de la consommation et de la protection des consommateurs :

- M. François MARTOT ou M. Gilbert WAXIN (UFC Que choisir) ;
- M. Hubert GUILBERT ou Mme Catherine MARC (INDECOSA-CGT).

Personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire :

- Mme Valérie LOPES ou Mme Laurie DELAOUR (CAUE - Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) ;
- M. Badredine DADCI ou M. Guy PESSY (France nature environnement Normandie).